



## **AVIS DE RECRUTEMENT**

L'École Supérieure en Informatique – 08 Mai 1945 – Sidi Bel Abbès annonce l'ouverture d'un recrutement par voie de concours sur titres pour accéder au corps des enseignants-chercheurs, au grade de Maître Assistant, pour l'exercice budgétaire 2025, conformément aux filières indiquées dans le tableau ci-dessous :

Grade	Mode de recrutement	Filière	spécialités	Nombre de postes	Conditions d'accès
Maître-assistant	Concours sur titre	Informatique	Toutes spécialités	03	- Sur titre, Les titulaires du doctorat d'état ou du diplôme de docteur en sciences ou d'un diplôme reconnu équivalent.
		Mathématique	Toutes spécialités	01	
		Electronique	Toutes spécialités	01	
		sciences financières	Toutes spécialités	01	
		Sciences Commerciales	Marketing	01	

- Le dossier de candidature doit être déposé exclusivement via la plateforme numérique « Progres » selon le lien électronique suivant :  
**<http://progres.mesrs.dz/webrecrutement>**

**Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :**

- Une demande manuscrite.
- Une (1) copie de la carte d'identité nationale.
- Une (1) copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national.
- Une (1) copie de la carte pour des candidats ayant des besoins spécifiques.
- Une (1) copie du titre, ou du diplôme exigé.
- Une fiche de renseignement dument remplie et légalisée par le candidat et déposée via la plateforme numérique « Progres », (téléchargeable depuis le site web de la Direction Générale de la Fonction Publique et la Réforme Administrative ou depuis le site Web de L'école supérieure en informatique -08 mai 1945- de Sidi Bel Abbès) : **[www.esi-sba.dz](http://www.esi-sba.dz)**
- Autorisation de participation et promesse de démission pour les candidats ayant la qualité de fonctionnaire, après approbation de l'autorité employeuse.

**Outre les pièces énumérées ci-dessus, les dossiers des candidats admis au concours doivent comporter, notamment :**

- Copie des documents prouvant les travaux scientifiques réalisés par le candidat dans sa filière et sa spécialité antérieurement postérieurement, à l'obtention du diplôme exigé, le cas échéant (copie des publications et communications scientifiques, copie la page de l'ouvrage scientifique qui porte L'ISBN (Internationale Standard Book Number), brevet d'invention PCT-OMPI ou INAPI, le cas échéant).
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat le domaine de l'enseignement auprès des établissements d'enseignement supérieur (selon, le formulaire précisé à télécharger sur le site Web de l'Ecole Supérieure en informatique -08 Mai 1945- de Sidi Bel Abbès), le cas échéant.
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat le domaine de l'enseignement après l'obtention du diplôme exigé, auprès des établissements relevant des autres secteurs d'activités accompagnés d'une attestation d'affiliation délivrés par l'organisme de sécurité sociale concerné, le cas échéant.
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat après l'obtention du diplôme exigé Ayant occupé des postes d'encadrement au niveau des établissements et administrations publics, et des organismes publics et privés, accompagnées d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné le cas échéant.
- Document attestant de l'expérience professionnelle acquise dans le cadre du service national

**Les candidats définitivement admis au recrutement et/ou au concours sur titres doivent préalablement à leur nomination au grade de Maître-assistant, compléter leurs dossiers de candidatures par l'ensemble des documents suivants :**

- Un (1) Certificat de résidence.
- Un (1) Extrait de l'acte de naissance.
- Deux (2) certificats médicaux (médecine générale et physiologie) délivrés par un médecin spécialiste attestant de l'aptitude du candidat à occuper de l'emploi postulé.
- Deux (2) photos d'identité.
- Une (1) fiche familiale pour les candidats mariés.
- Une (1) copie d'une carte d'handicapé du candidat, le cas échéant.
- La date limite des inscriptions au recrutement et/ ou concours sur titres via la plateforme numérique « Progres » est fixée à quinze (15) jours ouvrable à compter de la date de parution du premier avis dans la presse nationale écrite.
- L'absence du candidat lors de l'entretien avec le jury de sélection à la date et à l'heure précisées dans la convocation entraînera son élimination du recrutement et /ou du concours sur titre.
- Chaque candidat peut consulter les résultats de son dossier de candidature au recrutement et /ou concours sur titres pour l'accès au grade de Maître-assistant via la plateforme numérique « Progres » à l'aide de son compte électronique, après l'annonce des résultats par l'école.